

**DOCUMENT A REMETTRE AU SERVICE INTENDANCE AVANT LE 23/09/22**

**Collège Jacques-Yves COUSTEAU**  
Avenue Jules Ferry BP 80129  
83957 LA GARDE CEDEX  
☎ 04.94.14.73.50  
☎ 04.94.14.73.62  
✉ 0830179u@ac-nice.fr

Cadre réservé à l'administration   EXCEL    ALISE    SIECLE

**DEMI-PENSION**  
**CHOIX DU FORFAIT – ANNEE 2022-2023**

**Votre enfant est actuellement DEMI-PENSIONNAIRE 4 jours (DP4) jusqu'au 30/09/22.**

En fonction de son emploi du temps définitif et des inscriptions aux différentes activités optionnelles que vous êtes en train d'effectuer, vous **pouvez** désormais choisir le forfait le plus adapté qui débutera **lundi 3 octobre 2022**. Jusqu'à cette date, votre enfant continuera à déjeuner 4 jours par semaine.

*Si vous souhaitez que votre enfant reste DP4, vous n'avez pas besoin de compléter ce document.*

**Si vous souhaitez modifier son régime de demi-pension, veuillez renseigner cette fiche et la rapporter au service de l'intendance avant vendredi 23 septembre 2022.**

Important : Seule la date de réception intendance fait foi, merci de vérifier auprès de votre enfant que le document nous a été effectivement remis.

**ATTENTION : SI VOUS NE RESTITUEZ PAS CETTE FICHE AVANT LE 23 SEPTEMBRE 2022, VOTRE ENFANT RESTERA DEMI-PENSIONNAIRE 4 JOURS**

Je soussigné(e) M / Mme .....  
**ayant inscrit mon enfant à la demi-pension pour l'année scolaire 2022/2023**, souhaite modifier son régime :

Nom :       Prénom :

Classe :       il/elle sera inscrit(e) à partir du 3 octobre 2022 en tant que :

DP 3 jours/semaine   ou  DP 2 jours/semaine   ou  DP 1 jour/semaine   ou  Externe

et il / elle déjeunera les jours suivants (cochez les cases correspondantes) :

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

**DATE ET SIGNATURE DU (DES) REPRESENTANT(S) LEGAL(AUX) :**

--	--

PS : la facture de demi-pension du premier trimestre (septembre-décembre 2022) sera envoyée par mail à partir du lundi 3 octobre 2022.

Le montant des bourses et des aides éventuellement accordées sera déduit de la somme réclamée.

Date de réception intendance :